

Cabinet du DASEN

Affaire suivie par :
Dominique Papon
Tél : 04 90 27 76 11
Mél : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

49, rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Avignon, le 9 novembre 2020

Le Directeur académique
des Services de l'Éducation nationale de Vaucluse
à

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
d'écoles publiques et privées,
Mesdames et Messieurs les psychologues EDA,
Mesdames et Messieurs les enseignant.es référent.es
de scolarité,
Mesdames les Conseillères Techniques du DASEN

Objet : Procédure d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré (SEGPA – EREA)

Références :

- Code de l'éducation articles D.332 7, L 351.1
- Arrêté du 7 décembre 2005 BO n° 1 du 5/01/2006
- circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 n°40 du 29 octobre 2015

Le public concerné

Les SEGPA et EREA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes dans l'acquisition des connaissances et compétences attendues à l'issue du cycle de consolidation. Le redoublement n'est pas une condition nécessaire à l'orientation des élèves en SEGPA.

L'orientation

L'orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA) du second degré relève de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale, après avis de la Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements Adaptés du second degré (CDOEA) et des parents (ou représentants légaux).

La procédure dans le Premier degré

A. À l'issue de la première année du cycle de consolidation (CM1) :

Si le conseil des maîtres constate que les difficultés d'un élève sont telles, qu'elles risquent de ne pas être résolues avant sa sortie de l'école élémentaire, la directrice/ le directeur rencontre les parents. Elle/ il leur présente l'intérêt que pourrait avoir une poursuite de scolarité en SEGPA, à l'entrée au collège, les objectifs et conditions de déroulement des enseignements adaptés au collège. Cette procédure préalable est impérative.

B. Durant la deuxième année du cycle de consolidation (CM2) :

Au cours du 1^{er} trimestre : dans la perspective évoquée l'année précédente, un bilan psychologique est établi par la/le psychologue de l'Education nationale, afin d'éclairer la proposition d'orientation.

À la fin du 1^{er} trimestre : le conseil des maîtres, avec la participation de la /du psychologue de l'Education nationale, se prononce sur la saisine de la CDOEA, en vue d'une orientation vers les enseignements adaptés.

Les parents sont reçus par la directrice/le directeur de l'école, qui les informe de cette proposition et recueille leur avis. La directrice/ le directeur veille à ce que l'avis des deux parents figure dans le dossier qu'elle/il remet à l'IEN CCPD (Annexe 1 école) et les invite à rencontrer la directrice /le directeur- adjoint de la SEGPA la plus proche.

L'IEN CCPD transmet les dossiers, accompagnés du bordereau récapitulatif, au bureau de la CDOEA - DSDEN 84 (Annexe 7).

C. La procédure de pré-orientation :

La CDOEA examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des EGPA a été transmise par l'IEN CCPD ou par les parents (représentants légaux). Elle est organisée en plusieurs sous-commissions, composées d'une ou un IEN CCPD, d'une ou un psychologue de l'Education nationale, d'une ou un enseignant spécialisé, d'une ou un représentant(e) de parents d'élèves et si nécessaire d'une ou un assistant(e) social(e) et d'une ou un médecin.

Chaque sous-commission examine les demandes de pré-orientation en 6^{ème} SEGPA qui lui sont remises par la CDOEA. Elle est animée et présidée par un(e) IEN de circonscription du premier degré non concerné(e) par les dossiers étudiés. La sous-commission remet son avis à la CDOEA qui en informe l'IA DASEN.

Les sous-commissions se réunissent autant que de besoin et instruisent les dossiers selon un calendrier établi au niveau départemental.

Les parents ou les représentants légaux de l'élève sont invités à participer à l'examen de la situation de leur enfant, s'ils le souhaitent (Annexe 1 école).

La décision de l'IA DASEN est communiquée aux parents ou au représentant légal pour accord.

D. La scolarisation en 6^{ème} :

Lorsque la commission émet un avis favorable et sur accord des parents ou représentants légaux, l'élève est pré-orienté(e). Il est ensuite affecté en 6^{ème} SEGPA, en fonction des places disponibles. Les demandes des parents sont autant que possible prises en compte.

En cas d'avis négatif de la commission sur l'orientation proposée ou de refus des parents de cette orientation, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 s'appliquent. L'élève est affecté(e) en 6^e dans son collège de secteur.

Il convient donc, dans tous les cas et sans préjuger de la décision d'orientation, de constituer un dossier d'entrée en sixième dans le cadre du droit commun.

E. Concernant les élèves en situation de handicap :

Les élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Leur dossier n'est donc pas examiné par la CDOEA et ne nécessite pas l'avis de l'IEN CCPD.

F. Calendrier de traitement des demandes de préorientation en 6^{ème} SEGPA :

15 janvier 2021: date limite de réception des dossiers complets et du bordereau récapitulatif par l'IEN CCPD, au Bureau de la CDOEA – DSDEN 84.

Du 4 février au 15 avril 2021: tenue des sous-commissions à la DSDEN.

10 mai 2021: CDOEA plénière premier degré.

17 mai 2021: commission départementale d'affectation 6^{ème} SEGPA.

G. Composition du dossier :

Les différents documents constituant le dossier d'orientation vers les Enseignements Adaptés seront téléchargeables sur le PIA. Les dossiers incomplets ne pourront être traités par la commission.

Le dossier de demande de pré-orientation est adressé à l'IEN de la circonscription par la directrice/le directeur de l'école. Il comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- la fiche navette école - parents - CDOEA, portant l'avis et la signature des deux parents (Annexe 1);
- l'avis de l'IEN CCPD sur la demande d'orientation, la qualité et la complétude du dossier (Annexe 5) ;
- la feuille de renseignements scolaire (Annexe 2) ;
- les évaluations scolaires et travaux de l'élève apportant un éclairage sur ses réussites et difficultés ;
- le bilan du PPRE ;
- le compte-rendu de la dernière équipe éducative ;
- le bilan psychologique sous pli cacheté portant la mention « CONFIDENTIEL », précisant le NOM, le prénom et l'école de l'élève (Annexe 3).

Si la situation de l'élève le nécessite, le dossier peut comporter :

- le feuillet social, sous pli cacheté, portant la mention « CONFIDENTIEL », le NOM, le prénom et l'école de l'élève (Annexe 4),
- le feuillet médical, sous pli cacheté portant la mention « SECRET MEDICAL » le NOM, le prénom et l'école de l'élève.

Je vous remercie de votre concours dans l'application de ces dispositions.

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Christian PATOZ



Fiche navette en vue d'une demande de pré-orientation en 6^{ème} SEGPA

Renseigné par la directrice, le directeur de l'école :

| L'élève : | Ses représentants légaux : | |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Père : | Mère : |
| NOM : | NOM Prénom et adresse : | NOM Prénom et adresse : |
| Prénom : | | |
| Né(e) le : | | |
| Classe : | | |
| Ecole : | Téléphone : | Téléphone : |

Avis du conseil des maîtres (année de CM 1) :

La directrice / le directeur vous présente ce jour le projet d'enseignements adaptés au collège pour votre enfant.

Fait à Le

Cachet et signature du directeur d'école

Signatures des deux représentants légaux

Proposition du conseil des maîtres (année de CM2) de pré-orientation vers les enseignements adaptés

Le conseil des maîtres propose pour votre enfant une pré-orientation en 6^{ème} SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Fait à Le

Cachet et signature du directeur d'école

Signatures des deux représentants légaux

Réponse des deux représentants légaux (*signature des deux parents indispensable*) :

J'accepte la proposition

Je refuse la proposition

A Le

Si vous souhaitez être reçu par la commission, merci de joindre au dossier un courrier adressé à la CDOEA.

Signatures des deux représentants légaux

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS
ADAPTES**

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Feuillet rédigé par :

Professeur de la classe de :

Date :

NOM prénom de l'élève :

Date de naissance : Sexe :

Adresse :

Etablissement scolaire : Classe :

CURSUS SCOLAIRE

| Classe | Etablissements fréquentés | Année scolaire | Aides scolaires et extra scolaires |
|--------|---------------------------|----------------|------------------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Éléments complémentaires si nécessaire (date d'arrivée en France, fréquentation scolaire, absences, retards)

.....

RESULTATS AUX EVALUATIONS

| Discipline | Niveau d'acquisition | Date de passation | Aménagements proposés |
|---------------|----------------------|-------------------|-----------------------|
| Français | | | |
| Mathématiques | | | |

OBJECTIFS ET BILAN DU PPRE OU PAP

.....
.....
.....
.....
.....

EVALUATION DES ACQUIS SCOLAIRES

I – LECTURE / LIRE

- Connaissance des lettres :
- Déchiffrage de mots simples :
- Lecture hésitante à l'oral :
- Compréhension d'une phrase courte :
- Compréhension d'un texte court :

Vos observations :

.....

.....

II – EXPRESSION ORALE

- Expression orale difficile à comprendre :
- Expression hésitante :
- S'exprime aisément et correctement :

Vos observations :

.....

.....

III – COPIE, EXPRESSION ECRITE

- Copie un texte sans faute :
- Ecrit un texte dicté :
- Rédige un texte :

Vos observations :

.....

.....

IV – NUMERATION, OPERATIONS

| Opération | comprise | acquise |
|----------------|----------|---------|
| addition | | |
| soustraction | | |
| multiplication | | |

Suite des nombres connue jusqu'à :
Numération acquise jusqu'à :

Vos observations :
.....
.....

V – RAISONNEMENT MATHEMATIQUE

- Sait quand et comment utiliser les opérations élémentaires :
- Contrôle la vraisemblance d'un résultat :

Vos observations :
.....
.....

VI – GEOMETRIE / ESPACE

- Effectue des tracés à l'aide des instruments usuels (règle, équerre, compas, rapporteur) :
.....

Vos observations :
.....
.....

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Motricité, vision, audition, langage :
.....
.....
.....
.....

VIVRE EN SOCIETE

- Sait ce qui est interdit, ce qui est permis :
- Connaît les règles de la vie collective et les respecte :
- Se respecte, respecte les autres (adultes et élèves) :

Vos observations :

.....

.....

AUTONOMIE

- Connaît ses points forts et ses faiblesses :
- S'appuie sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, se concentrer, mémoriser) :
- Sait respecter les consignes :

Vos observations :

.....

.....

INITIATIVE

- Prend en compte le point de vue de l'autre, échange :
- Manifeste de la curiosité, de la créativité :
- Est motivé (disciplines ?) :

Vos observations :

.....

.....

Pièces à joindre au dossier

- Evaluations et travaux de l'élève permettant d'identifier ses difficultés et ses réussites
- Bilan de la dernière équipe éducative (de moins d'un an)
- Bilan du PPRE

A, le

La directrice / le directeur

L'enseignant de l'élève

SYNTHESE DES ELEMENTS PSYCHOLOGIQUES

NOM et prénoms de l'enfant :

Sexe :

Né(e) le : **à**

Etablissement :

Classe :

Nom du psychologue :

Lieu d'exercice :

Circonscription ou CIO :

Date de la rédaction :

1. Interventions et outils utilisés (année en cours et antérieures si nécessaire)

| Nature des outils utilisés (bilans, entretiens, outils psychométriques, équipes éducatives ...) | Date |
|---|------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

2. Bilan psychologique étayé explicitement par des évaluations psychométriques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les frères et sœurs (situer l'enfant intéressé(e) à sa place)

| NOM et prénom | Date de naissance | Ecole fréquentée ou profession | Remarques particulières |
|---------------|-------------------|--------------------------------|-------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

SITUATION FAMILIALE

- ⇒ Suivi social, main levée, signalement.....
.....
- ⇒ Evènements particuliers.....
.....
- ⇒ Autres personnes vivant avec la famille.....
.....
- ⇒ L'enfant vit-il au sein de sa famille ? (sinon préciser la situation).....
.....

Conditions de vie de l'enfant :

- Logement
- Loisirs
- Comportement de l'enfant dans la famille

Scolarité de l'enfant :

- Classe(s) redoublé(e)s
- Comportement de l'enfant à l'école

Prise en charge spécifique :

PPRE : **oui** **non** RASED : **oui** **non**

Ou Spécialisée CAMPS, SESSAD, CMPP, CMP,.....

Conclusions :

.....
.....
.....
.....

Autonomie de l'enfant : (mobilité)

Avis de la famille sur l'orientation proposée :.....
.....
.....

Liaison avec médecin de l'éducation nationale si problèmes de santé **oui** **non**

Souhait de l'enfant :

Pour orientation en EREA ou SEGPA

- souhait ou projet professionnel :

- positionnement des parents par rapport à ce choix :

SYNTHESE DE L'ASSISTANT(E) SOCIALE :

**Commission départementale d'orientation
vers les enseignements adaptés**

**Avis sur la demande de pré-orientation en
SEGPA**

ELEVE

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Ecole ou établissement scolaire fréquenté :

Classe :

Avis de l'IEN de la circonscription de

Date :

Favorable Défavorable

Cachet et signature de l'IEN CCPD

Motif (si défavorable) et observations :

Avis de la sous-commission d'orientation

Date :

Favorable Défavorable

Motif (si défavorable) et observations :

Nom et signature de l'IEN CCPD
Président de la sous-commission

Avis de la CDOEA

Date :

Favorable Défavorable

Signature du Président de la commission

Motif et observations :

**Dossier de demande de pré-orientation
vers les enseignements adaptés**
(à adresser complet à l'IEN CCPD)

| | |
|---------------------------|---|
| <i>Concernant l'élève</i> | <i>Cachet de l'établissement scolaire</i> |
| NOM : | |
| Prénom : | |
| Date de naissance : | <i>Signature du directeur d'école</i> |
| Classe actuelle : | |

Pièces indispensables au dossier

- Annexe 1 : Fiche navette (signée des deux parents)
- Annexe 2 : Renseignements scolaires
- Annexe 3 : Bilan du psychologue EN EDA
- Annexe 5 : Avis de l'IEN CCPD
- Evaluations et travaux de l'élève
- Compte-rendu de la dernière équipe éducative
- Bilan du PPRE

Si nécessaire

- Annexe 4 : Feuillet social
- Feuillet médical

Demandes de préorientation en SEGPA



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Bordereau d'envoi des demandes de préorientation

Circonscription de :

Inspecteur de l'Education nationale : M. / Mme

| NOM | Prénom | Date de naissance | Ecole / Commune | Père NOM Prénom Adresse | Mère NOM Prénom Adresse | Autre (préciser) NOM Prénom Adresse | Avis de l'IEN CCPD sur la demande de pré-orientation |
|------------|---------------|--------------------------|------------------------|--|--|--|---|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |